



Agir pour Clamart

Monsieur le Commissaire enquêteur
Jean Louis PERROT
Place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART

Clamart, le 6 juillet 2016

Objet : observations – enquête publique concernant l’opération de l’îlot RD906 / rue du Midi / rue du Champ Faucillon

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre association **Agir Pour Clamart** a pour objet¹ de concourir de manière générale à l'expression du suffrage de Clamartois-es sur Clamart et des habitants du département des Hauts-de-Seine dans notre département.

Elle formule des propositions politiques et citoyennes à Clamart, dans les Hauts-de-Seine, afin de promouvoir l'engagement social, politique et économique de ces concitoyen-ne-s, dans le but de réconcilier solidarité, prospérité, démocratie citoyenne et engage toute action pour réaliser ces objectifs.

Elle s'ouvre à l'ensemble de la société afin de préserver les valeurs fondamentales du modèle social français.

Tout particulièrement, notre association veille, sur le territoire de la ville de Clamart et dans l'ensemble des Hauts-de-Seine :

- à la préservation de l'environnement et des équilibres fondamentaux des espaces naturels, air-sol-paysages-cadres de vie ;
- à la lutte contre toute forme de pollution;
- au respect de la réglementation dans le domaine de l'environnement, de l'urbanisme, de la publicité et du cadre de vie, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie de ses habitant-es, aux intérêts des contribuables ;

- aux intérêts des plus faibles et des plus démunis, en maintenant un service social et de solidarité de qualité;
- à la qualité de l'éducation et veille à la défense du service public de l'enseignement, de l'animation pour les petits et jeunes publics;
- à la qualité de la culture et de son développement, afin de favoriser l'épanouissement personnel des Clamartois-es et Altoséquanais-es;
- à la défense de l'intérêt général des habitants, Clamartois-es et Altoséquanais-es.

C'est dans le cadre de ses activités que nous sommes conduits à déposer des observations concernant la réalisation de l'opération de logements et commerces RD906 / rue du Midi / rue de Champ Faucillon.

A titre liminaire, nous déplorons l'insuffisance d'information du public dans le cadre de la présente enquête.

En effet, un Clamartois nous a alertés que, malgré les termes mêmes de l'arrêté d'enquête publique qui imposait la mise à disposition des documents sur le site Internet de la ville, ils n'ont été publiés que 8 jours après l'ouverture de l'enquête.

La mise disposition tardive du dossier a privé les habitants d'une information suffisante de la consistance du projet dans des délais utiles pour faire valoir leurs observations.

Les modalités du déroulement de cette enquête publique nous semblent donc irrégulières, à tout le moins viciées.

Au fond, nous critiquons l'opération, objet de la présente enquête, pour 3 raisons essentielles :

- elle emporte une densification excessive du secteur
- elle ne favorise pas la mixité sociale du quartier
- elle n'est pas accompagnée d'un développement des équipements publics.

1 – Une densification excessive du secteur

A notre sens, cette opération opère une densification excessive du secteur, sans équilibrer les activités.

Alors que le projet précédent arrêté en 2008 comportait la construction de 57 logements et 668 m² de SHON affectés aux commerces et services, la nouvelle opération porte sur 78 logements et 404 m² de DSP dédiés aux commerce et activités de services.

Elle emporte donc une augmentation du nombre de logements de 35%, pour ce seul projet.

Ceux-ci s'ajoutent aux autres projets de construction actuellement en cours dans le secteur : 94 logements sur l'îlot Jean-Baptiste Clément, 47 logements rue des Carnets.

La densification du secteur nous apparaît excessive et brutale. Elle doit être réduite pour ne pas déséquilibrer le quartier.

2 – Absence de mixité sociale dans le quartier

Le projet arrêté en 2008 portait sur la construction de 57 logements sociaux afin de favoriser la mixité sociale dans le quartier du Jardin parisien. Ce dernier souffre en effet d'un fort déficit de logements sociaux par rapport aux logements privés.

Or, le projet actuel réduit ce nombre à 24 logements, les 54 autres logements étant en accession libre.

Il contribuera donc à accentuer le déséquilibre et ne répond en aucun cas à l'objectif de mixité sociale pourtant mis en avant dans le dossier d'enquête, de manière particulièrement fallacieuse.

Bien plus, alors que la commune se vante de favoriser le parcours résidentiel, force est de constater qu'elle manque à cet objectif en ne prévoyant dans son projet aucun logement en accession sociale à la propriété.

Enfin, pour réaliser l'augmentation substantielle du nombre de logements privés, le programme empiète de manière significative sur l'espace dédié initialement aux commerces et services de proximité, privant ainsi la commune et les nouveaux habitants d'activités économiques utiles.

La superficie des logements sera elle-même réduite, au détriment du confort des habitants.

3 – Insuffisance des équipements publics dans le quartier

Cette opération emporte un afflux de population, de familles, qui s'ajouteront aux nouveaux résidants prévues dans les opérations de construction de l'îlot Jean-Baptiste Clément (94 logements) et rue des Carnets (47 logements).

Or, dans ce secteur du Jardin Parisien, aucun nouvel équipement public n'est programmé pour accompagner l'augmentation de la population. Ni crèche, ni école déjà bien occupées, pourtant nécessaires à la satisfaction des besoins des nouveaux habitants.

Ce développement n'étant pas accompagné des infrastructures indispensables au développement équilibré du quartier et des familles, son ampleur doit être limitée.

Il apparaît ainsi que ce projet ne répond qu'à un souci de réaliser une opération immobilière profitable aux seuls promoteurs qui en bénéficieront, et non aux nouveaux habitants pas plus qu'aux Clamartois-es du quartier. Bien au contraire, il leur sera néfaste et contribuera à la dégradation de leur qualité de vie.

Pour toutes ces raisons, nous sommes opposés au projet actuel soumis à l'enquête publique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Delphine KRUST



Présidente